Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 062-216204917-20261117-D_2026_019-AR

2026.019
DECISION RELATIVE A L'APPEL A MANISFESTATION D'INTERÊT de la FDE62
pour l'aménagement d'espaces de fraîcheur à l'école Henri Puchois

Je soussignée, Nathalie Debaisieux, Maire de Laventie,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Madame le Maire par Délibération 2026.019 relative aux Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en date du 02 juillet 2026 ;

Considérant les épisodes de fortes chaleurs constatés ces dernières années, notamment durant l'année 2026, et leurs conséquences sur les conditions d'accueil des enfants au sein des établissements scolaires ;
Considérant la nécessité de garantir la santé, la sécurité et le bien-être des enfants accueillis à l'école, ainsi que de préserver des conditions de travail adaptées pour les personnels ;
Considérant que la bibliothèque et la cantine scolaires constituent des espaces pouvant être aménagés en locaux de repli permettant d'accueillir les enfants dans des conditions thermiques plus adaptées lors des épisodes de fortes chaleurs ;
Considérant qu'il apparaît nécessaire d'anticiper ces épisodes climatiques en équipant ces deux espaces d'un dispositif de climatisation réversible ;
Considérant que cette installation permettra de disposer de pièces rafraîchies, mobilisables en cas de nécessité, afin de mettre les enfants à l'abri des températures excessives ;
Considérant que l'installation de systèmes de climatisation réversible constitue une mesure visant à améliorer le confort thermique estival de l'établissement scolaire ;
Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de procéder à l'opération intitulée « Aménagement d'espaces de fraîcheur à l'école Henri Puchois » ;
Considérant que la commune souhaite solliciter une subvention auprès de la FDE62 dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt, afin de contribuer au financement de cette opération ;
Considérant la nécessité de mettre en œuvre des mesures préventives adaptées afin d'assurer la continuité de l'accueil des enfants dans des conditions satisfaisantes.

.

DECIDE

Article 1 :	De solliciter le dispositif de la FDE62 pour l'Aménagement d'espaces de fraîcheur à l'école Henri Puchois à hauteur de 5000€.
Article 2 :	La présente décision sera reprise au registre des délibérations du Conseil Municipal, fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE.

Fait en Mairie de Laventie,
Le 17 novembre 2026,

Nathalie DEBAISIEUX
Maire de Laventie

MAIRIE DE LAVENTIE 62840